



Déclaration préalable unitaire au CSA du 11 juin 2024

La décision du Président de la République de dissoudre l'assemblée nationale et d'appeler à de nouvelles élections législatives ouvre une période d'incertitude qui fait peser un risque sur la démocratie mais aussi sur des dossiers éducatifs déjà bien touchés depuis 7 ans.

Le Président de la République, qui malmène la démocratie depuis sa réélection, se présente comme le héraut de la lutte contre l'extrême droite alors même que ses actions et les politiques qu'il a mises en place n'ont fait que nourrir les partis d'extrême-droite. Dans l'éducation, G. Attal a pioché nombre de mesures du « *choc des savoirs* » directement dans les programmes de Reconquête et du Rassemblement national et il cherche à imposer depuis 6 mois une réforme rejetée par l'ensemble de la communauté éducative.

Si nous n'avons eu de cesse de dénoncer cette réforme c'est parce qu'elle vise à institutionnaliser le tri social, dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré, et qu'elle remet en cause le projet républicain d'une école publique, laïque, gratuite et obligatoire. Une école qui, grâce à des professionnels formés et reconnus, accueille tous les élèves pour les faire grandir et réussir ensemble.

Si les mesures du « *choc des savoirs* » sont aussi unanimement rejetées, c'est parce qu'elles heurtent profondément les personnels qui luttent au quotidien contre la ségrégation sociale et scolaire. C'est particulièrement le cas dans notre académie où le réseau privé constitue un obstacle au développement de la mixité sociale et scolaire. A chaque nouvelle réforme, le réseau privé catholique communique très largement sur les libertés qu'il se donne dans l'application des mesures nationales afin de capter les familles, légitimement inquiètes. Vous avez une responsabilité importante, M. le Recteur, pour garantir l'équité au sein du système éducatif entre les deux réseaux. Il est temps de passer des paroles aux actes et de nous indiquer quelles mesures vous allez prendre pour assurer au secteur public les mêmes libertés que celles que se donne le réseau privé dans l'application de cette réforme.

Mais les mesures du « *choc des savoirs* » constituent également une attaque contre les métiers avec une volonté de corseter les pratiques professionnelles. Dans le 1^{er} degré, la réécriture des programmes, les manuels labelisés et le pilotage renforcé à coup d'évaluations nationales mettent à mal la liberté pédagogique. Dans le 2nd degré, l'alignement des emplois du temps pour la mise en œuvre des groupes auront des incidences sur les services de l'ensemble des collègues qui s'en trouveront dégradés.

Face à la pénurie d'enseignants qui touche également notre académie, tous les moyens sont bons (détachements, réforme précipitée de la formation initiale, recours accru aux contractuels...) pour faire face aux urgences sans palier à la crise d'attractivité et de

recrutement qui touche les métiers de l'éducation. Les personnels ne cessent de vous alerter sur la dégradation des conditions de travail. Malgré tout, ils restent fermement attachés aux valeurs que porte l'école publique et ils contribuent à les construire chaque jour.

M. le Recteur, nous refusons d'être complices de ces politiques rétrogrades qui ne feront que renforcer la ségrégation scolaire, nous ne trierons pas nos élèves.

Nous demandons

- l'abrogation de la réforme du « choc des savoirs »
- le recrutement de personnels à hauteur des besoins
- la revalorisation des salaires et des conditions de travail

Et nous appelons l'ensemble de la profession à se mobiliser pour les obtenir.

Motion intersyndicale de soutien à Olivier Cuzon

Nous interpellons notre employeur au sujet de la plainte à l'encontre d'un enseignant et syndicaliste de notre académie. Olivier Cuzon, représentant de SUD éducation 29 en Comité Social d'Administration Spécial Départemental, a été auditionné le 19 avril au commissariat de Brest suite à une plainte pour "diffamation et injure publiques à l'encontre de la police et de la gendarmerie" déposée par le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin lui-même. Le ministre reproche à SUD éducation 29, à travers un de ses représentants Olivier Cuzon, la publication d'un article sur son site internet dans lequel le syndicat cite des enquêtes journalistiques faisant état de discours d'extrême droite au sein de l'armée et de la police pour interroger l'intrusion de dispositifs de promotion de l'armée au sein du service public d'éducation.

Par cette plainte qui attaque personnellement un syndicaliste, le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, porte atteinte à la liberté d'expression et au droit syndical en faisant planer la menace d'une plainte après toute expression syndicale qui serait susceptible de déplaire au gouvernement. En tant qu'employeur, votre responsabilité est bien de garantir le bon exercice du droit syndical aux agents publics.

Alors que nous faisons face à une montée de l'extrême-droite et ses idées liberticides en France et en Europe, nos organisations rappellent leur attachement indéfectible aux libertés fondamentales et droits constitutionnels. Nous dénonçons avec la plus grande fermeté les pratiques de répression antisyndicale, d'atteinte à la liberté syndicale et à la liberté d'expression qui se font jour.

Nos organisations syndicales exigent le retrait de la plainte déposée contre Olivier Cuzon ainsi que l'engagement ferme et renouvelé de notre employeur dans la défense et la promotion de ces droits et libertés fondamentales.